

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2025

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (7) Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre et MOUREZ Jean Christophe.

Conseillers excusés : (2) Mme GRILLOT Isabelle et Mr GENTAS Dominique.

Conseillère absente : (1) Mme JEANDOT Julie

Pouvoir : (1) Mme GRILLOT Isabelle donne pouvoir à Mr DUC Pierre.

Votants : 8

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18h30

* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 28 novembre est approuvé à l'unanimité des élus. Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Délibération : demande de subventions et validation projet rénovation bâtiment alambic.

Mr le Maire présente les deux projets proposés par le cabinet des Territoires Ingénierie Jura, sur l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment alambic et l'aménagement de la place du village.

1_ Le premier projet porte sur la réhabilitation du bâtiment alambic, avec la création de toilettes publiques, pour un coût d'environ 46 000€ pour l'alambic et 35 000€ pour les toilettes.

2_ Le deuxième projet porte sur la restauration de l'alambic et de la place du village, pour un coût d'environ 121 000€.

Après débat, le Conseil à l'unanimité des élus présents, valide le premier projet sur la réhabilitation de l'alambic avec une extension simple du bâtiment, sans création de toilettes publiques.

Celles-ci seront construites à la place du local Télécom, d'ici quelques années, pour environ 25 000€, dès que le réseau Orange ne sera plus utilisé.

Le Conseil à l'unanimité des élus présents, autorise Mr le Maire à demander des subventions pour la restauration du bâtiment alambic, avec une extension simple, sans toilettes publiques et sans restauration de la place.

2 – Délibération : désignation de délégués pour le SISP (Syndicat eau potable du Plateau).

Mr le Maire informe le Conseil, que par un arrêté Préfectoral, les communes de Nevy-sur-Seille et Blois-sur-Seille sont autorisées à rejoindre le SISP, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil procède à la désignation des délégués pour le SISP : deux titulaires et deux suppléants : Il désigne Mrs Laurent BESANÇON et Patrice CHEVASSUS comme délégués titulaires, et Mrs Denis CHAMBARD et Jean Pierre DUPAS comme délégués suppléants.

3 - Délibération : 2^o convention de remboursement complémentaire santé.

Le Conseil à l'unanimité des élus présents, autorise Mr le Maire à signer une convention inter-communale pour le financement partiel de la complémentaire santé de la secrétaire de mairie, Mme Séverine CAMUSET à hauteur de 9,82€/mois.

Cette convention est proposée pour répartir le coût de cette complémentaire santé entre les cinq Communes qui emploient Mme Séverine CAMUSET, soit Ladoye-sur-Seille, Moiron, Geruge, Val Sonnette et Blois-sur-Seille.

Cette convention prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2026.

4- Commission CCBHS : informations des délégués

A ce jour il n'y a pas eu de réunions des commissions CCBHS.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une inspection du pont du Chaumois par la commission voirie, devrait avoir lieu courant janvier, ceci en vue de travaux de renforcement.

5 - Informations diverses :

Comme il lui est autorisé, par délibération budgétaire antérieure, de modifier des chapitres comptables pour régler des menues dépenses imprévues, Mr le Maire a transféré la somme de 947€, du compte réserve 61521, sur le compte attribution compensation 739211.

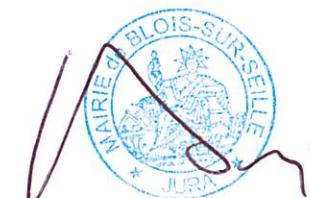
Fin de séance : 20h00

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent



Maire